Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

PLAN MERCREDI

de la commune de Morzine-Avoriaz

Coordinatrice : Camille VALLEE

COMMUNE DE
Morzine Avoriaz

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés.

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial. Il tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue. La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

1. LES OBJECTIFS DU PLAN MERCREDI

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.

- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.

- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.) »

2. VOICI LE PROJET DE LA COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ

2.1. Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs

La Commune de Morzine-Avoriaz va mettre en place des actions de partenariats et de complémentarités telles que :

- Systématiser la présence de la responsable du service enfance aux Conseils d'école

- Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogique aux équipes enseignantes

- Développer le travail partenarial avec les enseignants dans le cadre d'axes spécifiques autour du P.E.D.T.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

- Définir un règlement commun sur les règles de vie en collectivité entre l'école et l'accueil de loisirs.

2.2 Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

Le service enfance va proposer des thématiques pour la mise en place de projets communs sur les temps scolaires et périscolaires. Il s'agira de développer un travail partenarial avec les enseignants afin de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les actions proposées par les services municipaux sur le temps scolaire et les attendus des programmes scolaires dans la mise en place des parcours Citoyenneté, Santé et d'Education Artistique et Culturelle. L'objectif sera de permettre aux enfants de faire davantage de lien entre les contenus scolaires et les sensibilisations pratiques proposées par les services municipaux, afin qu'ils puissent y mettre du sens dans une logique de progression.

¤ Parcours citoyenneté :

L'éco-citoyenneté : travail sur le tri et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire

Le Vivre ensemble (estime de soi, égalité fille-garçons, respect des différences, empathie…)

¤ Parcours culturelle :

Morzine souhaite développer l'articulation avec l'Education nationale en travaillant sur la cohérence entre les activités périscolaires et les enseignements scolaires. L'objectif sera de créer une complémentarité entre les projets d'école et ceux des centres de loisirs pour un **projet éducatif global et cohérent.**

Notre **P.E.D.T.** se veut porteur d'un vrai projet collaboratif visant à toucher tous les enfants de la commune. Pour ce faire, la municipalité propose à l'ensemble des acteurs d'éducation de participer à quelques projets phares. Cela est rendu possible grâce aux interactions entre les élus en charge de l'enfance et de la jeunesse par le biais du Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.), les enseignants volontaires et les agents municipaux de service enfance pour une vision d'ensemble cohérente et complémentaire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Voici quelques exemples :

- **Le Conseil Municipal des Enfants** : Projet engagé par la municipalité, il s'inclut dans une démarche globale éducative. Par ce biais, il permet d'étendre le projet de territoire sur l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune. Les enfants des trois écoles de la Commune sont invités à élire leurs représentants. Ces jeunes élus se retrouvent alors une fois par mois pour imaginer puis concevoir un ensemble de projets qui ont pour objectif la recherche du bien commun. Ce travail est ensuite présenté par eux-mêmes, dans leur classe respective. Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire et sur la pause méridienne, ces projets engagés (panneau de circulation…) lors des CME, sont prolongés lors des activités proposées par le projet éducatif des structures d'accueil. Des actions concrètes sont enfin présentées à la population.

- Le permis vélo : Projet porté par la municipalité, il est également engagé sur les 3 établissements de la commune. Dirigé par les services de la Police Municipale en partenariat avec les enseignants, ce projet s'inscrit sur du long terme et permettra une éducation à la sécurité routière pour tous les enfants de la commune.

Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, ces projets de réflexion sont traduits également dans les projets éducatifs (travail sur la signalétique routière, campagne de sensibilisation aux dangers pour les enfants…)

- **La connaissance du patrimoine montagnard** : Les enfants sont les futurs acteurs économiques de demain et doivent acquérir cette connaissance de leur environnement pour garantir l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des métiers de la montagne. Ce travail se décline de deux façons : dans la pratique des sports de montagne **et** dans la connaissance du terrain et des aléas. La municipalité s'est créée au cours des années, un parc de skis de fond et de raquettes permettant un usage régulier des écoles. Ce travail s'inscrit dans l'accès aux pratiques du sport de montagne pour tous les enfants.

Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, ce parc de matériel et les infrastructures communales sont également mis à disposition et permettent un prolongement des activités scolaires. D'autre part, des activités de découverte du milieu montagnard sont proposées sur le temps d'accueil notamment des mercredis, avec des professionnels de la montagne (pisteurs, secouristes, guide de moyenne et haute montagne …) Elles offrent aux enfants la possibilité de découvrir les particularités du milieu dans lequel ils évoluent et travailleront peut-être plus tard.

- **Une politique de discipline commune**

Enfin, pour témoigner encore de cette volonté de cohérence, il faut noter cette ambition collective (enseignants, agents municipaux de la restauration scolaire et animatrices des structures d'accueil péri et extra-scolaire) de faire respecter des règles de vie autour d'un

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

règlement intérieur unique. Cette pédagogique commune offre à l'enfant une meilleure visibilité quant aux règles de discipline qui lui sont imposées tout au long de sa journée.

3. LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé de :

- Elus municipaux : Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires scolaires et sociales,
- Agents municipaux du service enfance : Camille VALLEE, coordinatrice du service enfance,
- Associations de parents d'élèves Délégués A.P.E / A.P.E.L,
- Enseignants des écoles,
- Consultants ponctuels : La C.C.H.C ; Association Familles rurales (La ruche) I. Leconte; ESF de Morzine et d'Avoriaz; Ski club de Morzine.

Il aura pour but d'évaluer les résultats. Pour ce faire, il s'agira pour la municipalité, de répondre aux questions suivantes :

1. A quelle(s) question(s) fondamentale(s) l'évaluation doit-elle répondre ?

2. Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? (Par ex : nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc…)

3. Les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc...

4. Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ? (Par ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires...)

5. Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ? Le calendrier ?

6. Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

4. LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).

- Développement de la mixité sociale.

- Tarification progressive.

4.1. Un accès aux personnes en situation de handicap

La municipalité a engagé des travaux permettant une accessibilité renforcée et généralisée à tous ses bâtiments communaux au bénéfice des personnes à mobilité réduite. Un projet d'ascenseur est en cours pour l'école maternelle.

De même, un parc informatique important a été constitué au fil des ans et permet notamment aux enfants en PAP (plan d'accompagnement personnalisé) d'être outillés en matériel informatique adapté, en classe (enfants dyslexiques ou dyspraxiques…)

Le projet pédagogique comprend une adaptabilité des activités aux enfants grâce à une formation spécifique délivrée en interne au bénéfice des animateurs.

Cette année, une jeune fille en situation de handicap intellectuel sera intégrée au service de restauration scolaire et aura la charge d'aider au service des plus jeunes enfants. Cet accueil au sein du service communal de cette jeune adulte relevant du dispositif COTOREP apportera au jeune public l'exemple de l'intégration professionnelle d'une personne en situation de handicap.

4.2. L'égalité des chances et la mixité sociale

Rappel P.E.D.T :

- Prévenir les difficultés d'accès pour réduire les inégalités en associant et impliquant les familles.
- Permettre l'inclusion et l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs notamment les enfants en situation de handicap.

Pour mettre en œuvre cette politique et atteindre ces objectifs, la municipalité souhaite que les deux centres de loisirs (Morzine village et Avoriaz) partagent **un projet et des activités communes**. Les sorties devront se faire en majorité conjointement. Le mercredi, les animateurs d'Avoriaz devront rejoindre celui de Morzine et inversement selon les activités.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MORZINE

Quotient famillial	Matin[1]	Soir					
	07h30/ 08h20	16h00/ 16h30	16h30/ 17h00	17h00/ 17h30	17h30/ 18h00	18h00/ 18h30	Total
QF <1000	17,00€	1,00€[2]	0,50€	0,50€	0,50€	0,50€	3,00€
entre 1001 et 2000	18,50€	1,50€[2]	1,00€	1,00€	1,00€	1,00€	5,50€
QF >2001	20,00€	2,00€[2]	1,50€	1,50€	1,50€	1,50€	8,00€

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE D'AVORIAZ

Quotient famillial	Matin[1]	Soir				
	08h00/ 08h50	16h30/ 17h00	17h00/ 17h30	17h30/ 18h00	18h00/ 18h30	Total
QF <1000	17,00€	1,00€[2]	0,50€	0,50€	0,50€	2,50€
entre 1001 et 2000	18,50€	1,50€[2]	1,00€	1,00€	1,00€	4,50€
QF >2001	20,00€	2,00€[2]	1,50€	1,50€	1,50€	6,50€

(1) Forfait au trimestre; (2) Goûter inclus

RESTAURANT SCOLAIRE MORZINE/ AVORIAZ

Pas de quotient familial	Repas
Résident sur la commune Morzine/ Avoriaz	4,60€
Hors commune	5,90€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

ACCUEIL DE LOISIRS DE MORZINE					
Quotient famillial	**Accueil du matin à la ½ heure 07h30/ 09h00**	**Journée 09h00/ 16h00 sans le repas**	**½ journée 09h00/ 12h00 ou 13h30/ 16h00 sans le repas**	**Accueil du soir à la ½ heure 16h00/ 18h30**	**Repas**
QF <1000	0,50€	12,00€ (1)	7,00€(1)	0,50€	5,90€
entre 1001 et 2000	1,00€	15,40€(1)	8,70€(1)	1,00€	
QF >2001	1,50€	17,00€(1)	9,50€(1)	1,50€	
Hors commune	2,00€	20,00€(1)	11,00€(1)	2,00€	

ACCUEIL DE LOISIRS D'AVORIAZ					
Quotient famillial	**Accueil du matin à la ½ heure 08h00/ 09h30**	**Journée 09h30/ 16h00 sans le repas**	**½ journée 09h30/ 12h00 ou 13h30/ 16h00 sans le repas**	**Accueil du soir à la ½ heure 16h00/ 18h30**	**Repas**
QF <1000	0,50€	12,00€ (1)	7,00€(1)	0,50€	5,90€
entre 1001 et 2000	1,00€	15,40€(1)	8,70€(1)	1,00€	
QF >2001	1,50€	17,00€(1)	9,50€(1)	1,50€	
Hors commune	2,00€	20,00€(1)	11,00€(1)	2,00€	